

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2024

Le groupement, constitué de l'entreprise *Nofrayane* comme mandataire et des cabinets d'architectures *Champenois Architecte* et *ACAPA Architecture*, a été sélectionné pour réaliser la future cité judiciaire de Cayenne.

L'appel d'offre du marché public global de performance pour la réalisation de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne a abouti à la sélection du projet du groupement Nofrayane dont le marché a été notifié le 7 juin 2024.



Vue de l'entrée de la cité judiciaire de Cayenne © Champenois Architecte et ACAPA Architecture

La création de la nouvelle cité judiciaire de Cayenne, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence intégré dans les accords de Guyane signés le 21 avril 2017, permettra de regrouper sur un site unique, le tribunal judiciaire, le tribunal administratif et un silo d'archives – aujourd'hui répartis sur cinq sites distincts – afin d'améliorer les conditions de travail du personnel ainsi que les conditions d'accueil du public.

L'agence publique pour l'immobilier de la Justice (l'APIJ), sous mandat du ministère de la Justice et du Conseil d'Etat, assure la maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de la cité judiciaire de Cayenne, dans le cadre d'un Marché Global de Performance, intégrant l'exploitation-maintenance du futur site pendant 7 ans. Après le lancement d'un appel à candidatures, trois candidats ont été sélectionnés pour participer à un dialogue compétitif à l'issue duquel un jury a retenu le projet du groupement dont l'entreprise *Nofrayane* est mandataire. Un projet qui répond aux exigences fonctionnelles, techniques, financières et environnementales requises tout en assurant une insertion urbaine réussie.

CONTACT PRESSE APIJ

Tél : 01 88 28 89 16 - E-mail : presse@apij-justice.fr

Située à proximité du centre-ville, la nouvelle cité judiciaire de Cayenne, dont l'entrée principale et son parvis sont orientés avenue du Général Virgile, affiche une symbolique architecturale forte, qui incarne l'autorité de l'institution judiciaire et l'ancre dans son territoire par une réinterprétation des codes traditionnels de la maison guyanaise. Ainsi, le tribunal semble taillé dans un gigantesque bloc de latérite rouge, caractéristique du paysage environnant, tout en reprenant des motifs qui rappellent les rainures d'une colonne antique.

Le hall d'entrée, qui prolonge le parvis, est le cœur névralgique des circulations intérieures au sein de la cité judiciaire, donnant accès à toutes les entités du palais et notamment aux différentes juridictions civiles, pénales et administratives.

En outre, le projet lauréat répond aux exigences d'un cahier des charges nécessairement adapté au climat guyanais : sa conception bioclimatique permet d'assurer le confort des occupants tout en assurant une maîtrise de la consommation d'énergie. L'usage de matériaux biosourcés est par ailleurs développé au travers notamment des aménagements intérieurs.

Le projet s'efforcera à valoriser le savoir-faire local à travers un engagement du titulaire à confier 20% du montant du contrat à des petites et moyennes entreprises. Dans la continuité de cet engagement en faveur des entreprises du BTP du territoire, 40 000 heures d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi sont également réservées. Le GEIQ BTP Guyane sera notamment mis à contribution sur cette thématique afin de favoriser la formation et la création d'emploi durables sur le chantier.

En savoir plus sur l'opération

Groupement

NOFRAYANE (mandataire constructeur, entreprise générale de travaux) / **Champenois Architecte** / **ACAPA**, architecte / **BETEM**, BET / **SOLENER**, BET / **ADUP**, BET / **GTI**, BET / **Yves** / **HERNOT**, BET / **INGEKO**, BET / **SOGEA**, entreprise travaux / **CBCI**, entreprise travaux / **COGIT**, entreprise travaux / **CEGELEC**, entreprise travaux / **VINCI FACILITIES**, mainteneur

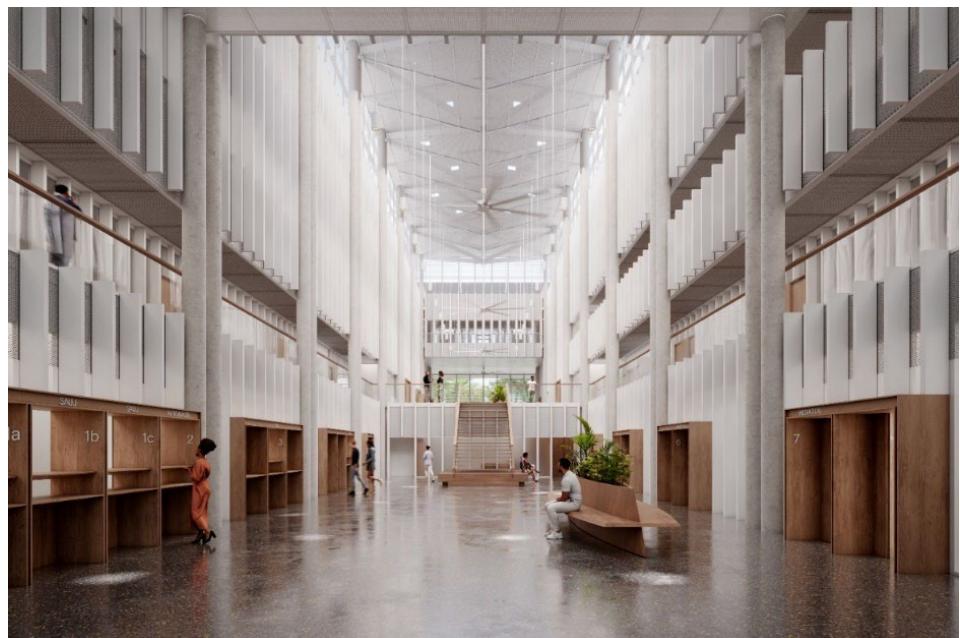
Calendrier du projet

- Juin 2024 : notification du marché global de performance
- 3^{ème} trimestre 2025 : démarrage des travaux
- Fin 2027 : Fin des travaux

Chiffres clés

- 8196 m² de surface utile
- 219 postes de travail
- 2 grandes salles d'audience pénale
- 4 salles d'audience civile
- 16 salles d'audience de cabinet
- 2 salles d'audience pour le Tribunal Administratif
- 40 000 heures d'insertion professionnelle

Le projet en images



Vue de la salle des pas perdus de la cité judiciaire de Cayenne © Champenois Architecte et ACAPA Architecture



Vue aérienne de la cité judiciaire de Cayenne © Champenois Architecte et ACAPA Architecture



Vue d'une salle d'audience - cité judiciaire de Cayenne © Champenois Architecte et ACAPA Architecture

A propos de l'APIJ

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public à caractère administratif rattaché au ministère de la Justice. L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, et les écoles de formation du ministère sur tout le territoire national, y compris en outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

Pour en savoir plus : www.apij.justice.fr